



Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/1999/1/Add.4
29 septembre 1999

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports
par chemin de fer

(Cinquante-troisième session, 6-8 octobre 1999,
point 4 de l'ordre du jour)

ÉTUDE DE LA SITUATION DES CHEMINS DE FER DANS LES PAYS MEMBRES

Additif 4

Transmis par le Gouvernement du Portugal

Veuillez noter que la distribution des documents du Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) n'est plus "restreinte". En conséquence, le secrétariat a adopté un nouveau système de numérotation selon lequel tous les documents autres que les rapports et les ordres du jour seront numérotés comme suit : TRANS/SC.2/année/numéro. L'ancien système de numérotation (par ex. TRANS/SC.2/189) sera conservé pour les rapports, ordres du jour, résolutions et autres publications importantes.

A sa cinquante-deuxième session, le Groupe de Travail a prié les gouvernements de fournir des renseignements sur les questions suivantes:

- a) Données sur l'évolution passée et future du transport par chemin de fer des voyageurs et des marchandises
- b) Faits nouveaux à observer suite à la réorganisation du secteur ferroviaire, à la lumière de l'expérience acquise grâce à ces nouvelles dispositions structurelles
- c) Investissements dans i) l'infrastructure et ii) le matériel roulant

Le Groupe de Travail souhaitera peut-être étudier les réponses des gouvernements reproduites ci-après.

* * *

a) **Tableau 1 - Evolution du transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises:**

	Voyageurs Transportés (10 ³)	Voyageurs * Km (10 ³)	Tonnes Transportées (10 ³)	Tonnes Kilomètre (10 ³)
1990	225882	5664	5945	1459
1991	223632	5688	6889	1634
1992	224621	5694	7428	1763
1993	215811	5469	7231	1665
1994	192687	5040	7139	1632
1995	179999	4741	8406	2019
1996	177094	4503	7867	1857
1997	178130	4564	9308	2247
1997 ⁽¹⁾	175441	4495		
1998	177964	4602	8966	2048
1999	172865	4503	9369	2280

(1) En 1998, certains critères de calcul des variables de voyageurs ont été modifiés. De ce fait, cette référence à 1997 est présentée en comparaison à 1998. Entre 1990 - 1993 est inclus le transport fluvial entre Barreiro et Lisbonne (Terreiro do Paço).

Malgré les difficultés au niveau de l'estimation des mouvements de voyageurs et de marchandises par chemin de fer, qui découlent de l'expectative actuelle quant aux directives à suivre dans ce secteur, notamment celles qui se trouvent à l'abri du Cadre communautaire d'appui III (CCA III), il est possible de prévoir que dans la période entre 1998 et 2002 auront lieu les croissances suivantes¹:

-- voyageurs:

- Suburbain de Lisbonne - + 12%
- Suburbain de Porto - +23%
- Long et Moyen Cours - + 6%

-- marchandises:

- + 17%

b) À la suite de la Directive Communautaire n. 440/91, et après la transposition dans le Droit Portugais, le Gouvernement portugais a créé, dans le cadre de la restructuration du secteur ferroviaire, avec le Déc.-loi n° 109/77, le Réseau Ferroviaire National, REFER, E.P.

Ainsi, le REFER, E.P. est responsable de la gestion des infrastructures qui intègrent le réseau national de chemins de fer, sur lequel agissent les opérateurs du service, notamment la C.P. (Caminhos de Ferro Portugueses, E.P.) – la seule entreprise qui exploite le service ferroviaire, et la FERTAGUS (concessionnaire du service ferroviaire de l'Axe Nord-Sud), dont l'activité a démarré en Juillet 1999.

c) Le tableau 2 présente les dépenses d'investissement.

Tableau 2 - Dépenses d'investissement (Prix Courants - contos)

	Infrastructures (10 ³)	Matériel en Circulation (10 ³)
1995	37836	12483
1996	52125	18485
1997	17384	14579
1998	1905	17522
1999	5269	34595

¹ CP/Gabinete de Planeamento e Controlo de Gestão (Bureau de Planification et Contrôle de Gestion).
"CP 1998-2002 - Contributo para o PLANO FERROVIÁRIO NACIONAL", Juillet 1999

Il est prévu que, pendant la période 2000 - 2006, l'investissement public au niveau des infrastructures puisse atteindre au moins 100 millions de contos par an.